

Certificat de conformité

(véhicules livrés prêt à l'emploi)

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190

TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifié :

Que le véhicule livré prêt à l'emploi

(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	70J17BE3A39
(D.3)	Dénomination commerciale	70C17 V
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFC70C000D442254
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	7000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	7000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	10500 Kgs
(G)	Masse en service (G1 + 75)	2935 Kgs
(G.1)	Poids à vide national	2860 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N2
(J.1)	Genre national	CAM
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	FOURGON
(K)	Numéro de la réception par type	P 0142-10-00
(P.1)	Cylindrée	2999 cm ³
(P.2)	Puissance nette maximale	125 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	10 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	83 Centrale dans l'empattement
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2625 tr/min
(V.9)	Classe environnementale	0555*0874K

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 28/02/11

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 28/02/11

(*) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation

Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel. - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25; R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du Code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le : 02/03/2011



JC RIET
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190

TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifié :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

- | | | |
|--|---|--|
| 1) Réservoir à carburant | : | |
| - Nombre | : | 1 |
| - Capacité | : | 100 Litres |
| - Emplacement | : | Gauche |
| - Matière | : | Plastique |
| 2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 | : | Non |
| Si oui | : | |
| 3) Véhicule livré en version | : | prêt à l'emploi |
| 7) Pneumatiques et indices | : | |
| - sur l'essieu 1 | : | 225/75R16(121/-) |
| - sur l'essieu 2 | : | 225/75R16(-/120) |
| 13) Type de protection AR | : | Ensemble véhicule (sans marquage) |
| 16) Dispositif de sécurité | : | |
| ABS | : | Oui |
| ASR | : | Non |
| ESP | : | Non |
| Nota | : | Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspension sont interdites. |